

**CCBTA**

1, avenue de la Croix Blanche  
30300 BEAUCAIRE

**Préfecture du Gard**  
Bureau de l'Environnement, des installations  
classées et des enquêtes publiques  
10, avenue Feuchères  
30 045 Nîmes cedex 9

A l'attention de M. Didier JALLAIS.

**Objet : Dossier de demande d'Enregistrement pour l'exploitation d'une ICPE existante.**

Monsieur,

Je soussigné M. Hervé BOULLE, agissant en qualité de Directeur Général des Services de la Communauté de Commune Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) sur la commune de BEAUCAIRE (30300), sollicite l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la déchèterie de BELLEGARDE (30127), avec la mise en place de son activité de broyage sous le régime de l'Enregistrement.

Le site est actuellement autorisé sous le régime de l'enregistrement au titre de la rubrique principale 2710.2.

Dans le cadre de son extension, le site est soumis à Enregistrement au regard de la nomenclature des ICPE, sous la rubrique 2794.1 :

- 2794 – Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux  
La quantité de déchets traités étant :  
1. Supérieure ou égale à 30 T/jour.

Vous trouverez ci-joint 3 exemplaires papier et 1 CD-Rom du dossier de demande d'Enregistrement comprenant :

- Le CERFA de demande d'Enregistrement n°15679,
- Les pièces obligatoires PJ n°1 à n°6 et les pièces supplémentaires concernées des PJ n°12 à n°13.
- Les pièces supplémentaires PJ n°18 à n°25 en complément du document justifiant du respect des prescriptions générales applicables à l'installation (PJ n°6), élaboré avec le guide justificatif 2794 E.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le 12/11/2019  
A BEAUCAIRE  
M. Hervé BOULLE

